

# CONSEIL MUNICIPAL D'ESPAGNAC

## Liste des délibérations de la séance du samedi 16 septembre 2023

Présents : Marie-Christine FAURE, René MARTINIE, Isabelle MONTAGNE, Patrick JAUCENT, Sylvie CHAMBAUDIE - BEZANGER, Didier CHAMPEIL, Jérôme FARAMOND,

Représentés : Philippe BRUNET par Jérôme FARAMOND, Jean-François CONDAT par Marie-Christine FAURE

Absents/Excusés : Marie-Claude MARQUE

Secrétaire de la séance : Sylvie CHAMBAUDIE - BEZANGER

➤ **DE\_2023\_019 – Autorisation de signer la convention pour le DR**

**(9 votes POUR / 9)**

Madame le maire informe le conseil municipal que suite à différents échanges avec les services de la préfecture, la candidature la commune d'Espagnac a été retenue pour l'installation d'une station biométrique afin de recueillir les demandes de CNI et passeports et d'en assurer la remise, au sein de sa structure France Services.

Afin de finaliser la procédure, une convention doit être signée avec M. le Préfet, agissant au nom et pour le compte de l'ANTS (agence nationale des titres sécurisés).

**Le conseil municipal, à l'unanimité** valide l'installation de la station biométrique et autorise Madame le maire à signer la convention

➤ **DE\_2023\_020 – Création d'un emploi à temps plein - Agent France Services**

**(9 votes POUR / 9)**

➤ **DE\_2023\_021 - Achat de terrain aux Panaux**

**(9 votes POUR / 9)**

Mme le Maire explique au Conseil que la route des Panaux desservant plusieurs habitations est toujours la propriété de riverains. La commune envisage donc d'acquérir lesdites parcelles et de les classer dans la voirie communale.

**Le conseil municipal, à l'unanimité** autorise Madame le Maire à acquérir les parcelles B1455 -1457 et 1563 et la parcelle correspondant à la voie issue de la division de la parcelle B 1681 et décide que tous les frais seront à la charge de la Commune, qui se porte acquéreur.

➤ **DE\_2023\_022 - Enquête publique pour aliénation d'un chemin de Nouillane**

**(9 votes POUR / 9)**

Madame le Maire souhaite procéder à l'aliénation du chemin rural situé dans le village de Nouillane et longeant les parcelles B468, B469, B470, B476 et B477, prioritairement aux riverains. Pour cela, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**, décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural sis à Nouillane et de retenir Mme Karine MONTINTIN, comme commissaire enquêteur

➤ **DE\_2023\_023 - Demande de subvention au Conseil départemental - Electricité de l'Auberge**

**(9 votes POUR / 9)**

Madame le Maire explique au Conseil que des travaux de mise aux normes électriques dans les locaux de l'auberge du Tacot sont devenus urgents. Une estimation a été réalisée pour un montant de 1 664.34 € TTC.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,** décide d'engager les travaux et demande au Président du Conseil Départemental de la Corrèze à bénéficier d'une subvention pour les travaux d'électricité à l'auberge du Tacot au titre des « BATIMENTS COMMUNAUX » à hauteur de 349.24€.

➤ **DE\_2023\_024 - Tarifs Communaux aux 01.09.2023**

**(9 votes POUR / 9)**

Les frais d'impression, de chauffage et d'énergie pèsent de plus en plus sur le budget communal, Madame le Maire souhaite donc que les associations participent aux frais d'impressions de leurs documents et affiches. Les tarifs appliqués aux particuliers seront divisés par 2 et par 4 s'ils fournissent le papier.

La location de la Salle Polyvalente pour les associations extérieures : 50€ (avec ou sans Point Chaud).